

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



Numéro 12

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Violences politiques et migrations en Algérie

Kamel KATEB

Institut national d'études démographiques, Paris, France

Depuis plus d'une dizaine d'année, l'Algérie connaît un déferlement de violence. La crise politique ouverte par les émeutes d'octobre 1988 et l'arrêt du processus électoral en janvier 1992 a pris les formes d'une violence armée contre les populations rurales ou suburbaines essentiellement. Aux affrontements armés avec les islamistes s'ajoute, depuis le printemps 2001, la confrontation avec la jeunesse de Kabylie¹ autour des questions de l'identité berbère et du respect des libertés démocratiques. À partir de la Kabylie, les émeutes se sont propagées dans la plupart des villes petites et moyennes, qui supportent la croissance démographique de ces dernières années. Crise économique, crise politique et violences armées, tous les ingrédients semblent réunis pour le démarrage de flux migratoires de grande ampleur entre l'Algérie et les pays voisins ou ceux du nord de la Méditerranée, à l'image des flux qui avaient marqué la période de la décolonisation.

Depuis un certain temps déjà, les spécialistes des migrations internationales ont identifié la violence comme le facteur déclencheur des migrations de population : « *Mais nul ne devrait nier les facteurs politiques non économiques qui forcent des gens à quitter leur pays pour chercher un refuge ailleurs* » (Teittelbaum, 2001). Les différentes formes de violence d'État – même limitées à une frange restreinte de la population (élite politique, intellectuels, minorité ethnique, etc.) – sont génératrices de mouvements migratoires internes (déplacements d'individus isolés ou de populations) et externes. À la violence d'État se combinent celles produites par les actions de guérilla et de contre-guérilla ; elles ont plongé la majeure partie de la population dans un climat d'insécurité. Il est fort probable que cette violence soit appelée à s'inscrire dans la durée, d'autant qu'elle est le prolongement d'une violence politique quasi permanente depuis l'indépendance du pays.

Les migrations sont généralement déterminées principalement par trois facteurs : le résidu de la pression démographique, le différentiel économique entre les pays du Sud et ceux du Nord de la Méditerranée et les conséquences de l'insécurité politique. Concernant le premier point, suite à l'explosion démographique amorcée au milieu du XX^{ème} siècle et à la baisse de la fécondité enregistrée ces dernières années, les 16-39 ans constituent une proportion importante de la population totale des pays du Maghreb et de l'Algérie en particulier ; de plus, ce groupe d'âge est celui qui a la plus forte propension migratoire. Outre les pressions qu'ils exercent sur les structures d'éducation et de formation (professionnelle, secondaire et supérieure), ces jeunes adultes se présentent en très grand nombre sur le marché du travail dans un contexte économique et social marqué par une crise multiforme (politique, économique, sociale et identitaire) qui est loin de se résorber. Dans un contexte économique marqué par de forts taux d'inflation, un accroissement du nombre des chômeurs (30% de la population active totale selon les statistiques gouvernementales) et l'apparition de nouvelles catégories de chômeurs (femmes, diplômés du supérieur et de l'enseignement technique et professionnel), les candidats à l'émigration sont de plus en plus nombreux.

Concernant le second point, les disparités Nord-Sud entre les deux rives de la Méditerranée se sont dernièrement accentuées suite au ralentissement de la croissance économique, au développement de la pauvreté et à son élargissement à de nouvelles couches de la population, avec l'apparition de la misère dans les couches sociales les plus fragiles. Dans un

¹ Cette région a été le premier foyer d'émigration algérienne vers l'Europe et a fourni, jusqu'à une date récente, les plus forts contingents d'émigrés.

contexte marqué par une plus grande ouverture au monde des sociétés de la rive sud, les populations de ces pays ressentent fortement un besoin d'insertion dans l'économie mondiale. Elles intègrent de plus en plus dans leur vie quotidienne l'ouverture médiatique qui leur est proposée (développement de la télévision par satellite et d'Internet). Cette volonté d'insertion dans le monde développé leur rend de plus en plus insupportable la restriction des libertés fondamentales et la violation des droits de l'homme.

Quant au troisième point, l'insécurité politique en tant que facteur de base des mouvements migratoires, l'exemple algérien en donne une nouvelle fois la preuve. L'ampleur des massacres de population² a créé dans de nombreuses régions un tel climat d'insécurité qu'un exode de population y a été enregistré et que des secteurs ont été vidés de leur population.

En considérant les conditions socio-économiques et le potentiel migratoire existants, quel pourrait être l'impact de cette violence sur les migrations au départ de l'Algérie, quel que soit son degré d'intensité et le climat d'insécurité qui en découle ? Comment saisir, parmi l'ensemble des flux migratoires, ceux qui ont pour origine la violence politique ? Pour répondre aux interrogations soulevées, nous mobiliserons des sources statistiques classiques (recensements), les statistiques européennes concernant les migrations, mais aussi d'autres, moins orthodoxes : celles relatives aux migrations clandestines et les données constituées à partir des informations publiées par la presse algérienne sur l'activité des groupes armés (date et lieu : commune et *wilaya* (ou province), type d'action, dommages causés et population touchée).

1. L'émigration algérienne : quel bilan quantitatif ?

Il est relativement difficile de saisir l'impact quantitatif de la violence sur le niveau des flux migratoires, surtout lorsque les migrations s'orientent vers plusieurs pays. Les statistiques disponibles sur ce sujet sont hétérogènes d'un pays à l'autre, comme le sont aussi les dates de début d'enregistrement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Nous avons choisi de mesurer la migration ayant pour cause les différentes formes de violence politique à partir des demandes d'asile ; il n'est pas tenu compte des décisions d'acceptation ou de rejet des pays qui ont reçu la demande. Il est évident que nous ne saisissons pas l'ensemble des flux générés par cette cause car les dispositifs d'octroi d'asile et les taux élevés de rejet peuvent inciter les candidats potentiels à l'asile politique à choisir d'autres voies de régularisation dans le pays d'accueil. Par ailleurs, les candidats à la migration pour des causes autres que politiques peuvent précipiter la concrétisation de leur projet migratoire face, par exemple, à une détérioration de la situation sécuritaire.

L'Algérie est cataloguée comme un pays d'émigration ; en 1995, selon les immatriculations consulaires algériennes, 1 073 000 Algériens vivaient à l'étranger, dont 92,5% en Europe, plus précisément en France (86,9% du total) (CNES, 1997). Selon les statistiques européennes, 747 943 personnes nées en Algérie et de nationalité algérienne résideraient en Europe (tableau 1) ; d'autre part, selon les recensements canadiens et américains, 19 095 Algériens résideraient aux États-Unis et 20 770 au Canada. Cependant, les statistiques disponibles montrent que l'Algérie n'est plus le pays maghrébin ayant la plus grande population émigrée : le Maroc, aussi peuplé que l'Algérie (30 millions d'habitants en 2000), possède presque deux fois plus d'émigrés en Europe ; de même, proportionnellement à la taille des populations respectives, il y a plus de Tunisiens que d'Algériens dans les flux migratoires de ces dernières années : 3,5% et 2,5 % des populations totales respectives.

L'analyse des flux montre que près de 200 000 Algériens ont émigré entre 1991 et 2001 ; ils étaient moitié moins lors de la décennie précédente. Les migrants algériens se dirigent majoritairement vers l'Europe (la France principalement) mais, depuis peu, une migration de

² 100 000 morts selon le Président algérien.

plus en plus importante se constitue à destination de l'Amérique du Nord, du Canada surtout (tableau 2 et figure 1). La moitié des flux annuels sont constitués par les demandeurs d'asile (tableau 3). Plus de 90 000 Algériens ont demandé l'asile en Europe au cours de la période 1990-2001 ; ils étaient de l'ordre de quelques centaines durant la décennie précédente et cela ne concernait que les Pays-Bas et les pays scandinaves (UNCHR, 2002). Ils sont actuellement plusieurs milliers chaque année et s'adressent à tous les pays de l'Union européenne.

Sur le total des demandes d'asile faites par des Algériens enregistrées en Europe, 14 642 (soit 14,1% du total) l'ont été en France. Selon le bilan de l'UNHCR, entre 1990 et 1998, l'Allemagne est le pays de l'UE qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile émanant d'Algériens (51% du total des demandes, soit 35 100 demandeurs d'asiles) (UNCHR, 2000). En France, les demandeurs d'asile ont représenté près de 14% des entrées d'Algériens de la période 1990-2001. Alors que plus de 90% des immigrés algériens en Europe résident en France, moins de 15% des demandeurs d'asile algériens ont fait leur demande en France. Pour la seule année 1999, sur les 9 860 demandes d'asile de Maghrébins, 7 510 provenaient d'Algérie, soit dix fois plus que du Maroc et vingt fois plus que de Tunisie (tableau 4). Par conséquent, il existe un différentiel migratoire dont la cause directe ou indirecte serait le développement de la violence des groupes armés et de celle alimentée par les appareils de sécurité de l'État algérien, auquel s'ajoute probablement le climat d'insécurité produit par les émeutes en Kabylie et dans les autres régions de l'Algérie. Ces émeutes et leur caractère insurrectionnel entraînent le développement de l'action répressive de l'État algérien (60 morts et plus de 900 blessés par balles en Kabylie au cours des émeutes du printemps 2001).

En Algérie, depuis près de dix ans, la violence dirigée contre la population a donné une nouvelle impulsion aux flux migratoires au départ de l'Algérie et à destination de l'Europe et plus particulièrement de la France. En conclusion, il est possible d'affirmer que la crise économique, doublée d'une crise politique profonde marquant la transition du système politique algérien vers un système pluraliste favorisant l'intégration de la société algérienne dans ce qui est communément appelé la mondialisation, semble avoir enclenché de nouvelles dynamiques migratoires.

TABLEAU 1 : PERSONNES NÉES AU MAGHREB IMMIGRÉES DANS LES DIFFÉRENTS PAYS EUROPÉENS EN 1999

Pays	Algérie	Maroc	Tunisie	Libye	Mauritanie	Total
France	685 558	725 782	260 622	-	6 632	1 678 594
Italie	9 985	147 783	50 647	682	618	209 715
Espagne	7 043	161 900	536	147	1 045	170 671
Allemagne	17 641	82 748	24 549	2 370	524	127 832
Belgique (1998)	8 452	125 082	4 243	110	81	137 968
Pays-Bas	1 094	128 584	1 442	509	14 398	146 027
Grande-Bretagne	14 152	11 233	2 927	7 224	-	35 536
Scandinavie	744	6 230	1 078	286	45	8 383
Suisse	2 923	5 003	3 823	368	34	12 151
Autriche	135	238	839	193	11	1 406
Grèce	216	444	336	632	14	1 642
Total	747 943	1 395 027	351 042	12 521	23 392	2 529 925

Sources : SOPEMI 2001 et Eurostat

TABLEAU 2 : ÉMIGRATION ALGÉRIENNE VERS L'EUROPE ET L'AMÉRIQUE

	Canada 2001	USA 2001	Europe 1999
Avant 1961	370	-	81 234*
1961-1970	855	-	124 906*
1971-1980	780	-	99 180*
1981-1990	1 910	1 086	84 518*
1991-2001	15 180	6 326	173 099
1991-1995	3 270	2 050	75 805
1996-2001	11 910	4 276	97 294
Total immigrants	19 100	19 095	747 943
Total non permanents	1 675	-	-
Total	20 770	19 095	747 943

Sources : Recensements américains et canadiens, Sopemi, * recensement français de 1999.

TABLEAU 3 : DEMANDES D'ASILE DE RESSORTISSANTS ALGÉRIENS

Année	Pays industrialisés	Europe	France
1990	-	1 590	100
1991	-	2 000	191
1992	9 158	8 879	619
1993	14 184	13 929	1 100
1994	8 380	7 659	2 385
1995	9 480	8 679	1 800
1996	5 827	5 218	643
1997	7 978	6 878	876
1998	9 396	8 229	920
1999	8 751	8 014	1 306
2000	8 447	7 927	1 802
2001	11 031	10 373	2 900
Total	96 222	89 375	14 642

Sources : UNCHR, 2002, Statistical Yearbook 2001.

Devant les dispositifs de limitation à l'entrée aux frontières des différents pays européens et les interprétations restrictives des conventions internationales concernant les réfugiés, une partie de la migration engendrée par la violence politique s'est probablement insérée dans les flux migratoires traditionnels (travail, études, regroupement familial, etc.). La migration qui s'est positionnée sur le terrain politique (asile et réfugiés politiques) est allée dans le sens de l'élargissement de l'espace migratoire des Algériens à une échelle européenne en multipliant les pays d'arrivée (dans les pays scandinaves, les quelques dizaines de migrants qui s'y installent le font le plus souvent à la faveur d'une procédure de demande d'asile). Ainsi, la violence politique, compte tenu des dispositifs existant à l'entrée des différents pays européens, a été un facteur d'accélération de la diversification des pays d'accueil pour les immigrés algériens.

TABLEAU 4 : DEMANDES D'ASILE DE MAGHRÉBINS EN EUROPE EN 1999

Pays	Algérie	Maroc	Tunisie	Libye	Mauritanie	Total
Allemagne	1 470	300				1 770
Angleterre	1 660			50		1 710
Autriche	180					180
Belgique	350				120	470
Espagne	1 340	250				1 590
France	1 310				790	2 100
Pays-Bas	640	50	190	100	90	1 070
Scandinavie	70					70
Suisse	490		190	120	100	900
Total	7 510	600	380	270	1 100	9 860

Source : UNHCR, 2000.

2. Et pourtant, il y a moins d'Algériens dans les flux migratoires à partir du Maghreb !

Si près de 200 000 Algériens ont émigré vers l'Europe et l'Amérique du Nord au cours de la décennie écoulée, les Marocains ont été deux fois plus nombreux. Le Maroc est ainsi devenu le premier pays d'émigration du Maghreb, avec 1,5 millions de résidents à l'étranger, contre 800 000 Algériens et 350 000 Tunisiens³. En effet, l'émigration algérienne aurait dernièrement ralenti sensiblement, certains avançant même l'idée de l'arrêt de l'immigration algérienne pour raison de travail (Khandriche, 1999). Ce ralentissement a été amorcé à la faveur de la décision algérienne en 1973 d'interrompre l'émigration vers la France et d'instaurer une autorisation préfectorale de sortie du territoire algérien⁴. En 1974, de son côté, le gouvernement français a mis en place un dispositif qui a rendu plus difficile l'accès au territoire français aux demandeurs d'emploi. L'émigration algérienne vers la France s'est prolongée en raison principalement des procédures de regroupement familial ; mais, sur ce plan également, elle a été proportionnellement moins importante que celle des Tunisiens et des Marocains. Ainsi, d'après les statistiques de l'OMI, 161 055 Algériens ont bénéficié de la procédure française de regroupement familial de 1969 à 1999, alors que ce fut le cas de 329 864 Marocains et de 100 937 Tunisiens. Il semble que les dispositifs mis en place des deux côtés de la Méditerranée ont infléchi la « culture de la migration » dans la population algérienne.

Les dynamiques migratoires enregistrent elles-mêmes des différences importantes dans leur nature même entre, d'une part, le Maroc et, d'autre part, l'Algérie et la Tunisie. Depuis vingt ans, ce sont les Marocains qui constituent le plus fort contingent d'émigrants (figure 2). Les flux migratoires marocains se sont développés avec la diversification des pays d'arrivée à partir du milieu des années 1970, bien que la France soit demeurée leur destination principale. La diversification de la migration au départ de l'Algérie est restée relativement faible et la France est également restée leur principal but ; elle est d'ailleurs la principale destination des Maghrébins dans leur ensemble. Cependant, les flux d'immigrés originaires de l'Algérie vers la France ont eu une progression plus rapide à partir de 1990.

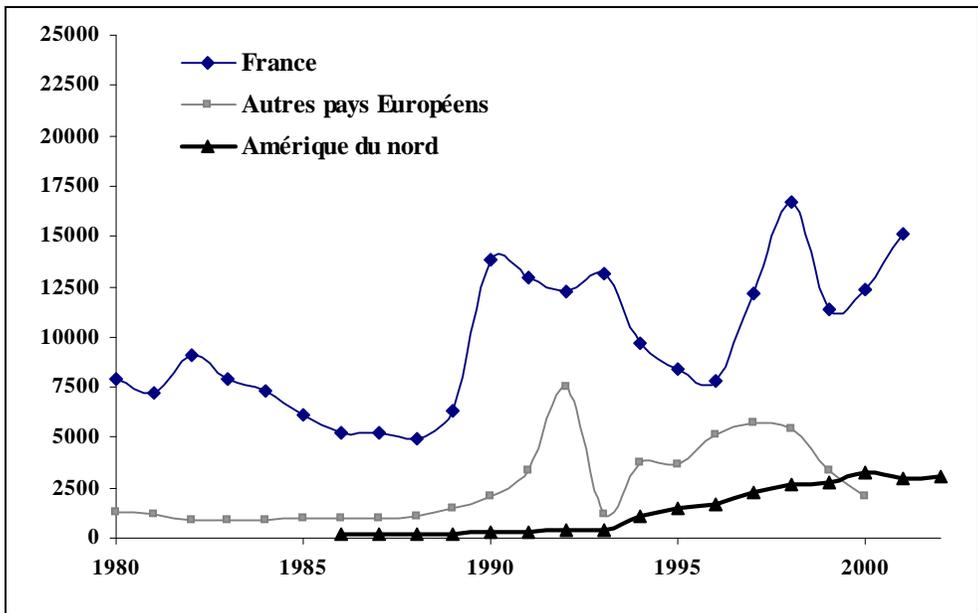
³ Dans ces chiffres, nous ne prenons pas en compte les originaires de ces pays nés Français en France car ils n'ont pas migré.

⁴ Les gouvernants algériens étaient tiraillés entre leur engagement politique tiers-mondiste (ils voyaient les migrations internationales comme un héritage de la colonisation qu'il fallait corriger) et le réalisme économique et social, qui faisait de l'émigration un moyen de diminuer les tensions sur le marché du travail local.

En considérant les mesures administratives et politiques destinées à limiter les migrations, comment ces flux se perpétuent-ils ? Quelles sont les formes de la migration légale et quelle est l'importance de la migration illégale ? Il y a naturellement la migration, qui se développe grâce au regroupement familial, et l'asile, qui draine une part importante de la migration légale, mais d'autres possibilités existent. L'association des médecins algériens en France⁵ déclare plus de 3 000 adhérents ; la majorité d'entre eux, formés en Algérie, sont venus en France pour se spécialiser dans toutes les disciplines médicales. Cela illustre l'une des voies possibles de l'émigration ; en effet, les étudiants étrangers originaires des pays en voie de développement sont de moins en moins considérés comme un pont culturel et leur formation ne constitue plus une aide au développement. La forte présence d'étudiants étrangers originaires des pays en développement constitue « pour les pays d'accueil une immigration déguisée⁶ » (Latreche, 2001a). Depuis 1990, selon l'OMI, près de 30 000 étudiants algériens (contre 40 000 Marocains et 12 000 Tunisiens) sont entrés en France (tableau 5).

Selon une enquête effectuée auprès des étudiants algériens inscrits dans les universités françaises, 34% n'envisagent pas de retourner dans leur pays de naissance. Au contraire, ils comptent convertir leur migration temporaire en migration définitive. Plus de la moitié d'entre eux pensent s'installer en France ; les autres préparent une seconde migration vers l'Amérique du Nord ou la Scandinavie. La mise en union avec un conjoint de nationalité française et la naissance d'un enfant sont les facteurs déterminants de l'installation permanente en France (Latreche, 2001a).

FIGURE 1 : ÉMIGRATION ALGÉRIENNE VERS L'EUROPE ET L'AMÉRIQUE



⁵ Cette association milite à la fois pour que les services universitaires algériens reconnaissent une équivalence algérienne aux diplômes obtenus en France, mais aussi pour les droits des médecins algériens qui exercent en France dans le secteur public.

⁶ « [...] Désormais, l'accueil des étudiants implique un traitement purement migratoire intégré dans la problématique globale des migrations internationales et de la gestion des flux. [En 1995] sur 148 000 étudiants étrangers dans les universités françaises, 43 % sont Africains, dont 25 % Algériens (15 900 environ) et 27 % Marocains » (Latreche A, 2001b).

TABLEAU 5 : ENTRÉES D'ÉTUDIANTS MAGHRÉBINS EN FRANCE

Année	Algériens	Marocains	Tunisiens
1990	3 225	3 116	765
1991	3 662	2 418	699
1992	3 647	1 283	430
1993	3 726	1 488	587
1994	2 477	1 047	418
1995	1 420	1 055	450
1996	545	1 281	519
1997	534	1 582	630
1998	497	2 515	901
1999	1 004	3 163	1 107
2000	1 109	5 692	1 549
2001	1 918	6 850	1 805
2002	4 797	8 787	2 340
Total	28 561	40 277	12 200

Source : Annuaire de l'O.M.I.

Malgré les similitudes démographiques passées et projetées, et quoique l'Algérie connaisse de plus grandes difficultés économiques et politiques que son voisin, alors que la population algérienne subit la violence de groupes armés aussi bien dans les zones urbaines que dans les campagnes, les statistiques disponibles indiquent un effectif supérieur de migrants marocains.

On pourrait penser que, corrélativement à la conjoncture politique, plus d'Algériens migrent de manière illégale. La caractéristique fondamentale de cette forme d'immigration est la difficulté de sa mesure. Cependant, les données partielles diffusées suite aux opérations de régularisation et aux interpellations de clandestins sur les côtes espagnoles et italiennes donnent un aperçu des origines des migrants. Les régularisations ont concerné plus de 320 000 Maghrébins. Donc, sur environ 460 000 demandes de régularisation émanant d'individus originaires des trois pays du Maghreb, le taux de régularisation est estimé à un peu plus de 70%. Par pays, c'est le Maroc qui se distingue : près de 230 000 au total (61% en Italie et 35% en Espagne) ; il est suivi par la Tunisie : plus de 57 000 (62% en Italie), et enfin, l'Algérie, avec 31 000 immigrants régularisés, dont 88% en France (tableau 6).

Comme pour l'immigration légale, les flux d'immigrés clandestins en provenance d'Algérie semblent relativement moins importants comparativement à ceux provenant du Maroc ou de la Tunisie. « *Les Marocains représentent le plus fort contingent d'étrangers arrêtés en Italie et en Espagne, dépassant de beaucoup les immigrants de Tunisie et d'Algérie* » (Organisation internationale pour les migrations, 2000). La répartition des immigrants arrêtés par la Guardia espagnole (tableau 7) confirme les conclusions tirées par l'OIM. Il y a dix fois plus de Marocains dans les *pateras* qui tentent la traversée du détroit de Gibraltar que d'Algériens. Les Noirs africains candidats à la traversée sont en aussi grand nombre que les Algériens.

On pourrait penser que la proximité des côtes espagnoles favorise la migration marocaine en Espagne et celle des côtes italiennes, la migration tunisienne, ce qui pourrait expliquer l'importance moindre de la migration clandestine algérienne. Les côtes espagnoles et italiennes se trouvent à plus de 100 km des côtes algériennes les plus proches. Mais l'examen des régularisations (tableau 6) montre que l'effectif des Marocains régularisés en Italie est supérieur à celui des Tunisiens ; par conséquent, l'explication ne peut résider dans la proximité relative des pays d'arrivée.

TABLEAU 6 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION D'IMMIGRÉS CLANDESTINS ORIGINAIRES DU MAGHREB

Origine	France		Italie				Espagne			
	1981	1997-1998	1987-1988	1991	1996	1998-2000	1985-1986	1991	1996-1997	2000
Algérie	11 700	12 500	671*	2132*			116**	3 047**	616	
Maroc	16 700	9 200	21 700	49 900	23 000	46 918	7 900	49 200	7 000	
Tunisie	17 300	4 100	10 000	25 500	?	?		213	27	
Maghreb	45 700	25 800	31 700	75 400	23 000	650 000	8 016	52 247	7 000	245 000

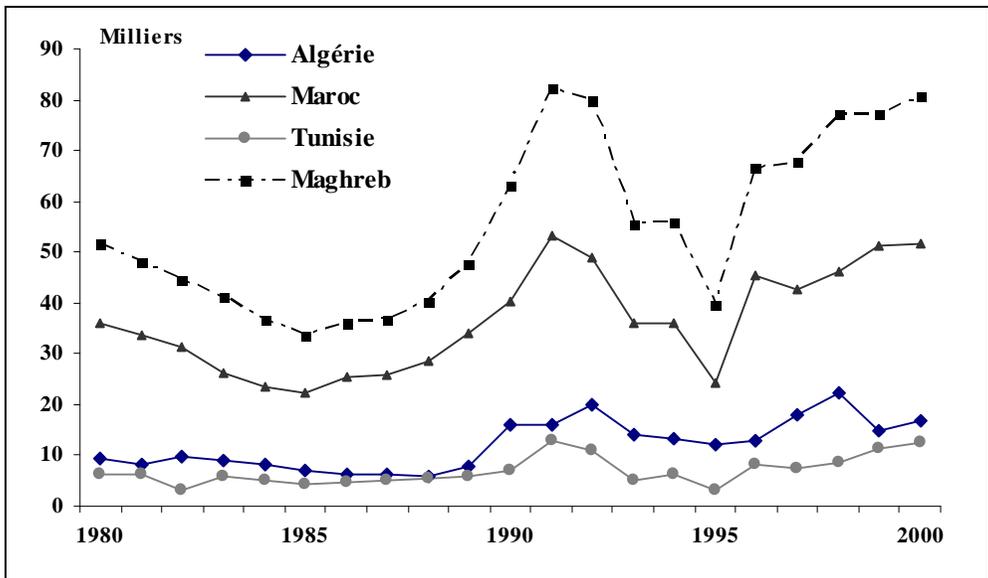
Sources : SOPEMI, 1999 ; OCDE ; *Le Migrazione Maghrebine, Caccucci Editore, Bari 1995, p.141 ; ** idem, p. 196.

TABLEAU 7 : EFFECTIFS DES IMMIGRANTS INTERPELLÉS DANS LE DÉTROIT DE GIBRALTAR

Année	Maroc	Algérie	Afrique Noire	Autres	Total
1993	-	-	-	-	4 952
1994	-	-	-	-	4 189
1995	-	-	-	-	5 287
1996	6 701	815	142	83	7 741
1997	5 911	1 050	113	274	7 348
1998	5 724	1 002	76	229	7 031
1999	5 819	661	148	550	7 178
2000	12 858	253	3 431	343	16 885
Total	37 013	3 781	3 910	1 479	46 183

Source : Guardia civil, Pablo Pumares, L'Immigration subsaharienne et la politique migratoire espagnole, Cahier des migrations internationales, BIT, pp. 52-94.

FIGURE 2 - FLUX MIGRATOIRES DES PAYS DU MAGHREB VERS L'EUROPE (1980-2000)



Cette faiblesse relative de la migration à partir de l'Algérie indique que des changements dans les profils migratoires incontestablement en lien avec les politiques de restriction et de sélection de l'immigration adoptées par les pays européens ont eu lieu ; cependant, ils sont fondamentalement déterminés par les transformations constatées dans les pays de départ. La première phase migratoire touche à sa fin (elle drainait des populations rurales, analphabètes et sans qualification se dirigeant vers les emplois de l'industrie et de la construction en priorité), au profit d'une nouvelle vague migratoire qui a commencé à se dessiner au cours des années 1980. Celle-ci draine une population urbaine scolarisée à différents degrés, avec une proportion de plus en plus grande de femmes prenant l'initiative de la migration et s'orientant vers les emplois tertiaires et privilégiant les services aux entreprises et aux particuliers. Toutefois, la première phase connaît un prolongement au Maroc et coexiste probablement avec la première (Hamdouche *et al.*, 2000).

Les enregistrements d'immigrés maghrébins en France qui y travaillent en permanence indiquent que, entre 1990 et 2002, 40% des Algériens, 46% des Marocains et 57% des Tunisiens étaient cadres, ingénieurs ou techniciens. Les données du recensement français de 1999 montrent que les personnes nées en Algérie ont un niveau d'instruction plus élevé dans les générations arrivées dans la dernière décennie (tableau 8)⁷. Il est évident que si de telles données existaient pour l'Espagne et l'Italie, où la présence d'immigrés marocains est importante (plus de 300 000) et plus récente qu'en France, il y aurait sans aucun doute des proportions de personnes de niveau d'instruction secondaire ou supérieur moindres.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES PERSONNES NÉES EN ALGÉRIE AU RECENSEMENT FRANÇAIS DE 1999 SELON LA PÉRIODE D'ARRIVÉE ET L'INSTRUCTION (EN %)

Niveau d'instruction	Période d'arrivée en France			Total
	Avant 1980	1980-1989	1990-1998	
Supérieur	8,8	18,6	22,9	12,6
Secondaire	8,8	19	20,7	12,3
Moyen	37,5	35,3	25,3	35,2
Primaire	44,9	20,9	13,4	35,9

Source : INSEE, Exploitation complémentaire du recensement.

Les mesures administratives et politiques ne peuvent suffire à elles seules à expliquer un tel fléchissement ; les mesures économiques et sociales y ont également contribué. Les plans d'industrialisation de l'Algérie et le développement du secteur des BTP qui en découlait ont probablement absorbé une part non négligeable des candidats à la migration. D'autre part, la scolarisation de masse a fait reculer le taux d'analphabétisme parmi les nouvelles générations : il se situe autour de 30% de la population des 10 ans et plus (un peu moins de 30% en Tunisie et un peu plus de 50% au Maroc), alors qu'il était supérieur à 90% lors de la décolonisation. Ce recul de l'analphabétisme est le résultat des progrès de la scolarisation des enfants d'âge scolaire. En effet, ni en Algérie ni dans les autres pays du Maghreb n'a été menée, à l'instar de Cuba par exemple, une politique d'éradication de l'analphabétisme.

La réduction du nombre des migrants au départ de l'Algérie relève aussi de l'évaluation des risques de la migration chez les candidats potentiels. Les migrations des années 1950 au milieu des années 1970 concernaient de jeunes ruraux analphabètes que le monde agricole ne pouvait plus supporter. Le groupe familial mobilisait les ressources nécessaires à la migration et, en retour, le migrant contribuait à la survie du groupe par l'envoi d'une partie de son épargne. À cette époque, plus de 80% de la population active dépendaient de l'agriculture dans les trois pays. Or, aujourd'hui, seule la population active marocaine est employée à plus de

⁷ Les calculs effectués pour la Tunisie et le Maroc témoignent des mêmes tendances.

50% dans l'agriculture (moins de 20% le sont en Algérie et en Tunisie) et seul le Maroc affiche encore un taux d'analphabétisme avoisinant les 55% de la population des 10 ans et plus (il est aujourd'hui inférieur à 30% dans les deux autres pays). La migration marocaine combine ainsi les formes anciennes et les formes nouvelles qui, elles, concernent des populations urbaines et des générations plus instruites que les précédentes et dont la migration est devenue un projet individuel. Pour les nouveaux profils de migrants, le coût de la migration et les risques qui en découlent deviennent des éléments dans la décision de rendre le projet d'émigration réalisable ou non. Si la migration est un processus de sélection, elle est plus sévère lorsqu'on est capable d'évaluer les chances de succès ou d'échec que lorsque l'individu considère qu'il n'a plus rien à perdre et tout à gagner de la migration.

3. Quelles perspectives ?

Les conjonctures économiques et politiques ne semblent pas influencer d'une manière fondamentale sur les mouvements migratoires à partir des pays du Maghreb. En liaison avec les changements des sociétés d'origine, le profil des migrants s'est transformé au cours de la dernière décennie. Les ruraux analphabètes sans instruction ni qualification cèdent progressivement la place aux migrants originaires des milieux urbains, ayant un niveau d'instruction élevé et une aptitude à acquérir les qualifications les plus diverses. La dissolution des sociétés traditionnelles maghrébines à caractère patriarcal sous l'action du développement du salariat et de la scolarisation transforme le projet migratoire dans sa nature même. La migration pour la survie du groupe, qui mobilisait les ressources familiales, cède progressivement la place à la migration individuelle, malgré le coût et les risques qu'elle constitue pour chaque migrant. De plus, intégrées dans la sphère économique marchande et bénéficiant du développement de l'instruction, certaines femmes élaborent d'une manière autonome leur propre projet migratoire.

Cependant, il serait imprudent de ne pas prendre en compte les changements démographiques en cours. La baisse rapide de la fécondité opérée dernièrement ne saurait faire oublier que les Algériens des générations les plus nombreuses seront âgés de 20 à 40 ans entre 2005 et 2020. Outre la pression qu'elles exerceront sur les structures de formation, elles se présenteront en très grand nombre sur un marché du travail incapable de répondre quantitativement et qualitativement à leur attente.

En effet, la population algérienne âgée de 20 à 40 ans passera de 10,1 en 2000 à 12,8 millions en 2010 et à 13,7 millions en 2020 (tableau 9). En l'an 2010, elle représentera 36,6% de la population totale, mais elle n'en constituera plus que 34,2% en 2020. Il faudra attendre 2025 pour enregistrer un recul à 13,0 millions d'individus et à une proportion de 30,1% de la population totale, qui sera alors voisine de celle de 2000. La population marocaine connaîtra une évolution similaire. Un Marocain sur trois sera dans cette tranche d'âge, qui rassemble naturellement le plus de candidats potentiels à la migration, c'est-à-dire d'individus susceptibles d'élaborer un projet migratoire.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 20 À 40 ANS SELON LE PAYS ET LE SEXE (EN MILLIONS)

Pays	2000		2010		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Algérie	5,153	4,985	6,528	6,252	6,990	6,670
Maroc	4,637	4,874	5,914	5,891	6,095	5,917
Tunisie	1,671	1,634	1,971	1,895	1,934	1,866
Total	11,461	11,493	14,413	14,038	15,019	14,453

Sources : Attané et Courbage, 2001.

Entre 2000 et 2010, la croissance de cette frange de la population sera supérieure à celle de la création d'emplois probable. L'emploi global offert en Algérie se situe en 2000 à près de 6,2 millions (15 millions dans les trois pays). Au rythme de la création d'emplois de la dernière décennie (150 000 emplois par an en Algérie et 400 000 dans les trois pays), il sera de l'ordre de 7,5 millions en 2010, alors que la population des 20-40 ans sera à cette date de l'ordre de 12,8 millions. Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si la création d'emplois suit le rythme de ces deux dernières années, les emplois créés seront de l'ordre de 3 millions et les emplois totaux offerts, de l'ordre de 9 millions. En considérant que 50% de la population féminine de cette tranche d'âge serait inactive, il y aurait près 9,6 millions d'actifs âgés de 20 à 40 ans, soit 600 000 de plus que les emplois totaux escomptés. Les emplois sont naturellement occupés par les personnes âgées de 18 à 65 ans ; donc, aux demandeurs d'emploi âgés de 20 à 40 ans, il faudrait ajouter les demandeurs âgés de 40 à 65 ans⁸. En somme, plus encore que par le passé, le marché du travail sera confronté à un surplus de main-d'œuvre dans les deux prochaines décennies.

D'autre part, en Algérie tout au moins, il ne semble pas que la crise économique soit près de trouver une issue positive, d'autant que la persistance de la crise politique ne permet pas d'aboutir à un consensus autour d'une politique économique qui irait dans le sens d'une amorce de solution. En l'absence d'un projet de développement global et cohérent, la crise économique sera une donnée permanente de la société algérienne. Le rétablissement des équilibres macro-économiques et l'aisance financière (rétablissement conjoncturel du marché pétrolier) n'ont pas eu les effets attendus sur la croissance, qui reste à un niveau relativement bas, avec des taux de croissance proches des 3%, alors que l'économie algérienne aurait besoin de taux supérieurs à 6% pour entamer son redressement.

Hormis dans le secteur des hydrocarbures, l'appareil industriel public continue à se dégrader et les taux de croissance de la production industrielle sont négatifs depuis plus d'une dizaine d'années du fait de l'obsolescence de l'appareil productif et de la faiblesse de la productivité du travail. L'investissement privé (national et étranger) n'ayant pas pris la relève de l'investissement public, l'économie algérienne continue d'être dépendante du marché pétrolier (les exportations hors hydrocarbures représentent moins de 5% des recettes de l'export). Tous ces éléments (économiques et politiques) combinés laissent peu de place, à court et moyen termes, à une issue positive à la crise qui serait susceptible de créer une dynamique économique et sociale à même d'influer sur les projets migratoires d'une grande partie de la jeunesse.

Dans un tel contexte économique, aggravé par la crise politique à laquelle on a du mal à trouver une solution excluant la violence, des générations aux effectifs nombreux exerceront ces prochaines années une pression considérable sur les structures de formation et sur le marché du travail. Il apparaît d'ores et déjà que la société algérienne aura des difficultés à répondre aux besoins multiformes de cette jeunesse, qui est plus alphabétisée que ses devancières et qui a une plus grande ouverture sur le monde extérieur. La mondialisation de l'économie et la diffusion de modèles culturels en inadéquation avec les sociétés locales élargissent la gamme des besoins et des attentes de la population. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas s'attendre à une redynamisation des migrations au départ de l'Algérie ? Pour ces jeunes, en effet, les risques et les coûts de la migration pourraient être moindres que ceux engendrés par des projets alternatifs.

⁸ En 2000, le nombre total des chômeurs en Algérie est estimé à 2,6 millions. En 2010, la population active totale est estimée atteindre une valeur proche de 13,5 millions ; le nombre de chômeurs sera, en l'absence de migration, de l'ordre de 4,5 millions.

4. Violence armée et redynamisation possible des migrations algériennes

L'hypothèse précédente mérite attention car il y a une certaine coïncidence entre les localités à forte concentration de violence armée et les régions traditionnellement émettrices de flux migratoires. Les causes de la migration et de la contestation politique peuvent être de même nature : économique et sociale. Les régions connaissant les plus grandes difficultés économiques et sociales peuvent à la fois être à l'origine de flux migratoires et d'un haut niveau de contestation politique. Il est évidemment difficile d'avoir suffisamment d'éléments statistiques pour mener à bien une telle analyse car les données spatialisées doivent naturellement être reconstituées.

Le fichier « violence » utilisé a été constitué sur la base des informations publiées par la presse privée indépendante entre janvier 1996 et juin 2001. Il regroupe 1 968 actes de violence armée (au sens d'actions qualifiées par cette presse de terroristes ou d'actions de contre-terrorisme initiées par l'armée algérienne et les forces de sécurité), qui ont occasionné 15 250 décès. L'année 1997 se distingue par le nombre des décès car plusieurs massacres de villageois ou d'habitants de zones périphériques des grandes villes eurent lieu cette année-là (tableau 10). Ce fichier n'est par conséquent pas exhaustif. Il n'englobe pas l'ensemble des actes de violence armée⁹ car la presse a été victime de la censure des services de l'État et a exercé elle-même une certaine autocensure suite aux procès intentés contre les directeurs de journaux par les responsables à différents niveaux de l'appareil d'État. C'est une presse privée et d'opinion qui a eu tendance à privilégier les actions les plus spectaculaires au fort capital émotionnel.

TABLEAU 10 : ACTES DE VIOLENCES ARMÉE ENTRE 1996 ET 2001

Année	Nombre d'actions armées	Nombre de décès
1992-1995	38	738
1996	165	1 171
1997	429	6 294
1998	323	3 076
1999	370	1 655
2000	431	1 298
2001 (juin)	212	1 018
Total	1 968	15 250

L'objet de cet article n'est pas de dresser un bilan exhaustif de la violence armée et des décès qui en découlent, mais d'utiliser les données existantes en tant qu'échantillon relativement représentatif pour l'analyse statistique envisagée. Ainsi, en 1977, nous avons pour notre part dénombré 429 actions armées qui ont causé la mort de 6 294 personnes, alors que, pour cette même année, l'ONDH (Observatoire national des droits de l'homme, institution relevant du pouvoir politique algérien) fait état de « 554 attentats et 4 643 personnes tuées ». La différence dans le nombre des décès vient probablement du fait que notre dénombrement prend en compte

⁹ Reuters 22.1, AFP 23.1.1998. Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a déclaré le 21 janvier 1998 que la violence avait fait 26 653 morts (civils ou membres des forces de sécurité, donc, sans compter les membres des groupes armés islamistes ou réputés tels), et environ 21 500 blessés entre 1992 et 1997. C'était la première fois depuis janvier 1992 que le gouvernement algérien avançait un bilan chiffré du conflit. Selon le Premier ministre, qui s'exprimait au Parlement lors d'une séance extraordinaire, le nombre d'attaques terroristes a fortement diminué depuis 1995 et les chiffres donnés par les milieux diplomatiques étrangers et les organisations internationales des droits de l'homme (de 65 000 à 120 000 morts selon les sources) sont exagérés. Selon Abdennour Ali Yahia, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, la violence politique aurait fait en Algérie entre 80 000 et 100 000 morts depuis 1992.

l'action des services de sécurité contre les groupes armés. La différence représente un peu plus du quart des décès. Cette proportion correspond globalement à la statistique des victimes qui émanent de différentes sources : 25% d'islamistes ou assimilés, 25% de membres des services de sécurité (militaires, policiers, gendarmes, gardes communaux) et 50% de civils de différentes catégories sociales et non directement impliqués dans le conflit armé¹⁰.

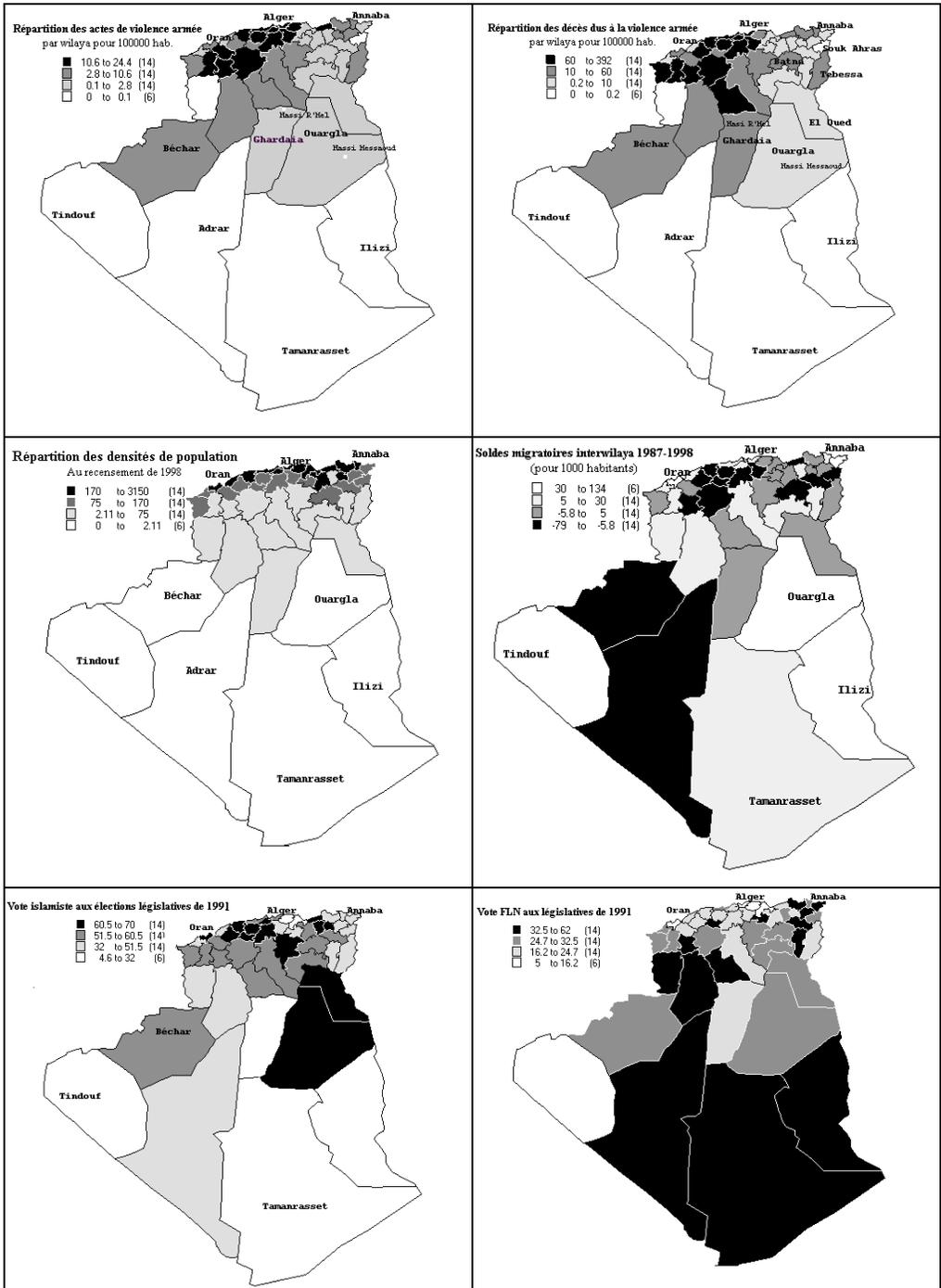
Le fichier constitué couvre l'ensemble des *wilayas* du pays. Les cartes de la violence (actions armées et décès qui en découlent) ne coïncident pas totalement car il y a des régions (Kabylie, Jijel) où le nombre d'actions armées est particulièrement élevé mais où il n'y a pas eu de massacres de population et où, par conséquent, le nombre des victimes est moins important que dans d'autres régions dans lesquelles le nombre d'actions armées est moindre mais où ont été perpétrés des massacres de la population civile (Tiaret, Djelfa, Aïn Defla).

Les actions armées ont touché tout le nord de l'Algérie, mais 43% des actions armées sont concentrées dans 6 *wilayas* du centre du pays, autour d'Alger, plus particulièrement en Kabylie. Si on leur ajoute les actions armées dans trois autres *wilayas* voisines, alors ce sont les deux tiers des actions qui y sont localisées. La localisation géographique de la violence dans des régions qui sont de vieux foyers migratoires aux fortes densités de population et le plus souvent à l'écart des politiques de développement mises en œuvre par le nouvel État au lendemain de son indépendance est peut-être à l'origine d'une dynamique plus grande des mouvements migratoires. Ces derniers avaient tendance à ralentir pour des raisons liées à des facteurs internes à l'Algérie, mais aussi grâce aux dispositifs de limitation de l'immigration mis en place dans les pays d'accueil. L'ensemble des études démographiques place la Kabylie en tête des régions d'origine des migrants algériens : 75% des migrants à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la moitié des migrants dans les années 1950. Actuellement, on estime que 30% des émigrés algériens sont originaires de Kabylie (G. Simon, 1995). Les autres zones d'émigration sont les zones montagneuses du Dahra et de l'Ouarsenis, à l'ouest d'Alger, et des Traras, à l'extrême ouest du pays. Or, ce sont des zones dans lesquelles la violence armée a été dirigée contre les populations, contrairement à la Kabylie, où ce sont les forces de sécurité qui étaient visées. En dehors des grandes villes, ces zones sont les plus densément peuplées. Hormis la Kabylie, ces régions regroupent les *wilayas* aux soldes migratoires négatifs. Le niveau de violence le plus élevé s'exerce dans ces zones, qui ont la particularité d'être des foyers migratoires anciens : les habitants de ces régions ont souvent des membres de leur famille en France. N'y aurait-il pas un risque de réactivation des filières migratoires, étant donné que, par le passé, les deux tiers des migrants partaient des zones rurales sans transiter par les zones urbaines ?

En conclusion, dans le cas de l'Algérie, la violence politique de ces dernières années a donné une plus grande ampleur aux flux migratoires, qui avaient connu un affaiblissement au cours des années 1980. En effet, la déstructuration des économies locales et la paupérisation pendant et après la colonisation ont été à l'origine de la migration de nombreux ruraux. Malgré leur caractère volontariste, les politiques de développement économique ont favorisé une restructuration de l'économie algérienne et ont orienté l'exode rural vers les innombrables chantiers ouverts à cette occasion. Ils ont ainsi répondu à l'offre de main-d'œuvre existant à l'époque, d'où le ralentissement de la migration. Ce processus de restructuration de l'économie algérienne a été interrompu par la crise économique et politique. Et la violence a donné une nouvelle dynamique aux migrations internes et externes.

Les flux migratoires de cette période ont renforcé les tendances qui se dessinaient précédemment, notamment les changements des profils migratoires (migrants d'origine urbaine au niveau de qualification et d'instruction plus élevé, femmes avec des projets individuels) et la diversification des pays d'arrivée à la faveur de l'asile politique.

¹⁰ 142 enseignants, 350 syndicalistes, 149 magistrats et personnels de la justice, 57 journalistes, 94 hommes de culte musulmans et chrétiens, 122 étrangers, dont 40 Français, et un nombre important de nomades et de bergers.



D'autre part, le développement de cette violence dans les anciens foyers de migration algériens pourrait impulser durablement la migration algérienne, d'autant que les prochaines

décennies verront arriver à l'âge adulte les générations d'Algériens ayant les effectifs les plus nombreux (plus de 800 000 naissances en 1986, seulement 600 000 en 2000).

BIBLIOGRAPHIE

- ATTANÉ I. et COURBAGE Y., 2001, « *La démographie en Méditerranée* », éditions Economica, Collection Les fascicules du plan bleu, Paris, 249 p.
- BEN MLIH A., « Le champ politique marocain entre tentatives de réformes et conservatisme », *Maghreb-Machrek*, n° 173, juillet-septembre 2001, pp. 4-13.
- BRAUD P., 2000, « *La science politique* », PUF, Paris, 1982, 127 p.
- CEMAT (Centre d'études maghrébines à Tunis), 2000, *Migration internationale et changements sociaux dans le Maghreb : actes du colloque international*, Hammamet, Tunisie, 21-25 juin 1993, American institute for maghribi studies (AIMS), Faculté des sciences humaines et sociales, Tunis, 1997, 451 p.
- CNES (Conseil National Économique et Social), 1997, *Situation de la Communauté algérienne résidant à l'étranger : une étude préliminaire*, 9^{ème} session plénière, 58 p.
- FARGUES P., 1994, « Violence politique et démographie en Égypte », in *Le phénomène de la violence politique : Perspectives comparatistes et paradigme égyptien*, Dossiers du CEDEJ, Le Caire, pp. 223-243.
- FARGUES P., 2000, « La démographie et la Méditerranée ou les faits contre les représentations », in *Construction d'un espace d'échanges : la Méditerranée* (Dossiers du CEDEJ), Le Caire, p. 53-69.
- KHANDRICH M., BENNACER A. et KOUIDRI M., 1999, « *Le nouvel espace migratoire franco-algérien des données et des hommes* », Édisud, Aix-en-Provence, 167 p.
- LEVEAU R., « Réflexions sur le non passage au terrorisme dans l'immigration clandestine en France », in *Études Polémologiques*, 1989, I, p. 141.
- LIAUZU C., « *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale* », Éditions Complexe, Bruxelles, 1996, 276 p.
- NIEBURG H., 1969, « *Political violence. The behaviour process* », St Martin's Press, New York.
- SIMON G., 1995, « *Géodynamique des migrations internationales dans le monde* », PUF, Paris, 429 p.
- SIMON J., 2000, « *L'immigration algérienne en France : des origines à l'indépendance* », Paris-Méditerranée, Paris, 2000, 411 p.
- TAPINOS G. P., 2000, « Migration, trade and development : the European Union and the Maghreb countries », in *Eldorado or fortress ? Migration in Southern Europe*, Macmillan Press, London, St. Martin's Press, New York, p. 277-297.
- TEITELBAUM M. S. et WINTER J., 2001, « *Une bombe à retardement ? Migrations, fécondité, identité nationale à l'aube du XXI^{ème} siècle* », Calmann-Lévy, Paris, 366 p.
- UNHCR, 1999, *Statistical overview*, Genève, juillet.
- UNHCR, 2002, *Statistical Yearbook 2001*, Genève, 165 p.